

**Syndicat Mixte du SCoT du Pays Basque et du Seignanx**  
 19 rue Jean Molinié- 64100 BAYONNE- Tél : 05.59.74.02.57

**BUREAU SYNDICAL DU JEUDI 17 JUIN 2021**

Extrait du registre des décisions du Bureau

Le Bureau syndical s'est réuni dans la salle Sanoki à Itxassou le 17 juin 2021 à 18h30, sur invitation du Président, Marc Bérard, en date du 11 juin 2021.

Président de séance : Marc BERARD

	Territoires	Présents	Absents ou excusés	Procuration à
Communauté d' Agglomération Pays Basque	Côte Basque Adour	BERARD Marc n'a pas pris part au vote	BACH Fabrice-Sébastien	
		LACASSAGNE Alain	DE PAREDES Xavier	
	Sud Pays Basque	GOYHETCHE Ramuntxo	DAGUERRE ELIZONDO M-Christine	CIER Vianney
	Errobi	CARRÈRE Bruno	LABÈGUERIE Marc	
	Nive-Adour	CIER Vianney	SAINT ESTEVEN Marc	
	Pays de Hasparren	GASTAMBIDE Arño		
		HARAN Gilles		
	Amikuze	DAGUERRE Mayie		
		ETCHEBER Peio		
	Garazi-Baïgorry	COSCARAT Jean-Michel	BARETS Claude	COSCARAT J-Michel
	Soule	ELGART Xabi	IRIART Jean-Pierre	
	Iholdy-Ostibarre	LARRALDE André		
GOYTY Xalbat				
Pays de Bidache	AIME Thierry	LASSERRE Jean-François		
C.de communes du Seignanx	DUFAU Isabelle			
	PEYNOCHE Gilles			

Date d'envoi de la convocation : 11/06/2021  
 Membres du Bureau en exercice : 25 (dont 1 siège vacant)  
 Membres du Bureau présents : 16  
 Membres du Bureau ayant pris part au vote (y compris procurations) : 17

**Décision n°2021-34 – Avis sur le projet de création de la ZAD « Agorreta-Mouriscot » sur la commune de BIDART**

Le Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Zone Ilbaritz Mouriscot (SIAZIM) propose la création de la ZAD « Agorreta-Mouriscot »

L'objectif de ce projet est l'aménagement de nouveaux parcours de promenades permettant d'améliorer l'accès aux espaces naturels et augmenter l'offre d'espaces de loisirs et de détente. Le développement de mobilité douce est aussi engagé, et l'ensemble du projet devrait se faire dans le respect d'un milieu naturel fragile et sous pression. Le projet se déploie en zone naturelle du PLU de Bidart ce qui garantit la limitation des aménagements possibles.

**Fait et décidé en séance les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.**

Document transmis au contrôle de légalité et publié le : 29/06/2021 - Certifié exécutoire le : 29/06/2021

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour mettre en œuvre ce projet, il est proposé de mettre en place une ZAD en vue d'acquérir les terrains de l'assiette foncière nécessaire au projet.

La ZAD a une surface de 3,9 hectares. Le SIAZIM sera titulaire du droit de préemption.

Le SCoT BSL demande de préserver les espaces non bâtis de la trame verte et bleue ne relevant pas des espaces naturels d'intérêt majeur notamment afin de favoriser les déplacements doux et accueillir des activités de loisir, ce qui est le cas ici.

Après avoir répondu à l'ensemble des questions de l'assemblée, Marc BERARD, membre du Bureau, quitte l'assemblée ; il ne prend part ni au débat ni au vote.

Le Bureau syndical après en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité des voix exprimées :

- **CONSIDERE** que la création de la ZAD « **Agorreta-Mouriscot** » sur la commune de Bidart est justifiée au regard du SCoT de l'agglomération de Bayonne et du sud des Landes.

Le Président,



Marc BERARD